



**17^e CONFÉRENCE ANNUELLE
EN DIRECT ET EN LIGNE - 28 MAI 2020**

PROGRAMME

9 h - 9 h 15 Mot d'ouverture
Grant Buchanan, président, IIC Canada

9 h 15 - 10 h **UNE RÉOLUTION DE LA CRISE DE LA RADIODIFFUSION**
Richard Stursberg, président, Aljess
Stephen Armstrong, président, Stephen M Armstrong Consulting Inc.

Le rapport du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications propose quelques réponses, et cette séance explorera la meilleure avenue qui permettrait au gouvernement d'aller de l'avant. Quels sont les défis pour le contenu canadien dans un monde tourné vers les plateformes de diffusion en continu et la télé connectée, équipée d'applications de contenus étrangers? Quelle place les histoires et les nouvelles canadiennes trouveront-elles dans un tel monde? Richard Stursberg et Stephen Armstrong sont les auteurs de *The Tangled Garden: A Canadian Cultural Manifesto for the Digital Age* (finaliste pour le prix Donner du meilleur livre canadien sur les politiques publiques).

10 h - 10 h 45 **LES APPLICATIONS DE RECHERCHE DE CONTACTS EN TEMPS DE PANDÉMIE : DONNÉES PERSONNELLES ET MÉGADONNÉES**
Pierre Trudel, professeur titulaire, Faculté de droit de l'Université de Montréal

Les applications de recherche de contacts ne devraient pas imposer aux libertés individuelles des restrictions qui ne sont pas justifiées par l'objectif de réduire la propagation en avertissant les gens qui ont été en contact avec une personne infectée alors qu'elle était contagieuse. L'utilisation de ces dispositifs doit s'inscrire dans une stratégie mondiale pour combattre la propagation du virus. Le cadre juridique actuel que procurent les lois sur la protection des données n'est pas adapté à la réalité d'une pandémie. Surtout, le déploiement d'application de recherche de contacts exige un cadre législatif afin que les mégadonnées reconnaissent que ces ressources relèvent du « bien commun ».

10 h 45 - 11 h 15 Pause

11 h 15 - 12 h **RÉINVENTER LE CONTENU CANADIEN CRÉÉ À L'AIDE DE FONDS PUBLICS**
Catalina Briceño, professeure invitée, École des médias, UQÀM

La pandémie actuelle nous fournit l'occasion d'observer l'appétit grandissant pour des contenus audiovisuels en ligne, dont des propositions du répertoire qui semblent se multiplier en ces temps de confinement. Si la situation actuelle est propice à un examen de nos priorités en matière de culture, une question mérite d'être posée : le Canada en fait-il assez pour révéler la valeur sociale et culturelle du trésor que compose le contenu audiovisuel canadien réalisé grâce à des fonds publics? La conférencière de cette stimulante présentation propose une approche tournée vers l'avenir pour garantir la présence précieuse et pérenne de tels contenus dans le nouvel environnement.

12 h - 12 h 45

DROIT DE LA COMMUNICATION ET DROIT D'AUTEUR

Barry Sookman, conseil principal, McCarthy Tétrault

Diverses affaires ont marqué l'année 2019, dont une action judiciaire historique contre le piratage, une action collective inversée contre le partage de fichiers, les premières réclamations en dommages-intérêts contre les fournisseurs de services Internet, une décision importante visant le droit d'auteur de la Couronne, des ordonnances pour bloquer un site de piratage et la révision judiciaire entourant la portée du droit de mise à disposition. Alors que ces dossiers occupent les tribunaux et que les décideurs politiques s'attaquent à ces enjeux, on peut se demander si le Canada dispose des outils juridiques nécessaires ou si le temps est menu de modifier la législation.

12 h 45 - 13 h 15

Pause

13 h 15 - 14 h

LES MÉDIAS DES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA

Monika Ille, présidente et directrice générale, Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN)

Depuis les débuts de la chaîne APTN, il y a plus de 20 ans, le rêve d'un réseau national de télévision des peuples autochtones est devenu une réalité et une réussite de renommée internationale. La présidente et directrice générale du réseau APTN, Monika Ille, partage ses impressions sur le rapport de l'Examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications concernant les médias des peuples autochtones, leur rôle dans l'industrie canadienne des médias, les fonctions essentielles que remplit le réseau APTN auprès des communautés autochtones du Canada pendant la pandémie de COVID-19 et l'avenir de la politique à l'égard des médias autochtones au Canada.

14 h - 14 h 45

L'ACCÈS À L'INFRASTRUCTURE POUR LE DÉPLOIEMENT À LARGE BANDE

Leslie Milton, associée, Fasken Martineau DuMoulin

Un regard sur la question de l'accès à l'infrastructure passive, selon une perspective juridique, en tenant compte des enjeux de compétences fédérale, provinciale et municipale, à la lumière de la législation actuelle et de récents jugements. Quelles sont les limites et les lacunes territoriales, et quels mécanismes réglementaires existe-t-il pour résoudre les questions d'accès et d'accès rapide à l'infrastructure passive tout en tenant compte des intérêts des multiples parties?

14 h 45 - 15 h 15

Pause

15 h 15 - 16 h 15

LA SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE TRAVAIL, OU COMMENT ÉVITER DE PERDRE LE NORD

Beth Beattie, avocate principale, ministère du Procureur général de l'Ontario

Cette séance (que le Barreau de l'Ontario reconnaît comme une heure de contenu axé sur l'EDI) traite de la prévalence de la maladie mentale dans les cabinets d'avocats et du stigmate que celle-ci entraîne. Elle sera l'occasion de fournir des conseils pour retrouver et préserver sa santé, et pour développer sa résilience, particulièrement en cette époque où il faut vivre et travailler malgré la COVID-19. La séance traitera des signes à surveiller pour savoir si des collègues ont besoin d'aide et des moyens de les soutenir

16 h 15 - 16 h 30

Mot de clôture

Grant Buchanan, président, IIC Canada

Le programme de la Conférence a été conçu pour permettre aux avocats de l'Ontario de faire reconnaître six heures de formation professionnelle continue, dont une heure axée sur l'EDI.

Formation dont l'admissibilité a été confirmée par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire, pour une durée de six heures.